



# RAPPORT DU MAIRE

Sur le rapport financier consolidé 2024

Municipalité Saint-Agapit

# Mot du maire

C'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier consolidé pour l'année 2024 Ce rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 2 juin 2025.

Nos états financiers ont été vérifiés par la firme Mallette S.E.N.C.R. Selon le vérificateur externe, qui exprime une opinion sans réserve, le rapport financier consolidé donne, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité et de l'organisme qui est sous son contrôle au 31 décembre 2024, la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et de Saint-Agapit sur la gestion des matières résiduelles.

Je tiens à remercier mes collègues du conseil municipal ainsi que les employés municipaux pour leurs efforts soutenus dans l'accomplissement des objectifs de la Municipalité.



*M. Yves Gingras*

## Faits saillants

### Mise en contexte :

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier consolidé de l'année.

### Principales méthodes comptables :

La comptabilisation des transactions est effectuée selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et transactions leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

### Note de l'auditeur :

Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

<b>Revenus de fonctionnement</b>	9 052 078 \$
<b>Charges de fonctionnement</b>	9 591 979 \$
<b>Amortissement des immobilisations corporelles</b>	1 578 115 \$
<b>Excédent (déficit) de l'exercice :</b>	(506 896 \$)
<b>Excédent de fonctionnement à des fins fiscales</b>	390 744 \$

<b>État des surplus</b>	
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	390 744 \$
<b>Surplus accumulé non-réservé au 31 avril 2025</b>	791 532 \$

<b>Endettement total à long terme</b>	<b>21 879 607 *</b>
---------------------------------------	---------------------

\* De ce montant, il faut soustraire l'emprunt de 3 900 000 \$ pour l'agrandissement du Complexe des Seigneuries puisque le Cegep de Thetford le rembourse à la Municipalité via un contrat de location.

Revenu de location : 416 489 \$ (capital intérêts : 243 342 \$ - Loyer : 173 247 \$)

Revenu location 2025 : 450 230 \$ (capital intérêts : 252 877 \$ - Loyer : 197 353 \$)

<b>Endettement total réel à long terme</b>	<b>17 979 607 \$</b>
--	----------------------

# Réalisations municipales (2024)

## Services des loisirs

### Centre sportif G.H Vermette

Préparation de plans et devis pour l'agrandissement et le réaménagement du bâtiment. Le projet inclus notamment la construction d'un garage, l'agrandissement de vestiaires, la remise à niveau complète de la cuisine et du vestiaire des arbitres et l'amélioration des salles de bains ainsi que les chambres de joueurs du Centre sportif.

Parallèlement à ce projet, la conception d'un devis d'appel d'offres publics visant la réfection de la toiture de la salle mécanique et le remplacement de la tour de refroidissement du système de réfrigération de l'endroit, par un refroidisseur de fluide adiabatique, a été préparée par le directeur général et le directeur des loisirs.



## Chalet des loisirs :

Une série de travaux amélioratifs a été entamée, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Chalet des loisirs, depuis 2020. En 2024, l'amélioration la plus notable aura été l'installation de la marquise au-dessus de la porte d'entrée sud, en façade du bâtiment.



## Administration du Service des loisirs:

Le Service des loisirs a accueilli un stagiaire dans son équipe, de janvier à mars 2024. Un étudiant du Cégep de Rivière-du-Loup, qui complétait sa technique en Gestion et intervention en loisir, est venu parfaire son apprentissage, en compagnie de Patrice Boucher et Stéphanie Houle. Ce fut une expérience enrichissante pour chacun d'eux.

## Piste cyclable :

Réaménagement de l'intersection de la piste cyclable et de l'avenue Bergeron. L'endroit est maintenant plus sécuritaire et plus pratique pour les usagers qui bénéficient d'un espace de stationnement supplémentaire. L'aménagement de la Halte-vélo sera complétée au cours de l'été 2025 ainsi que le réaménagement de la Halte 116.



## Parc des Générations :

Pour les différents besoins du Service des loisirs, la Municipalité a fait l'acquisition, auprès de la *FADOQ* de Saint-Agapit, de *La Rencontre*, le petit bâtiment situé devant le terrain de tennis municipal, au cœur du Parc des Générations. Utile pour la location privée, les activités du *Camp de jour le Rocambolesque* et de *Générations Be Apit*, ainsi que pour la tenue de réunions des associations sportives de la région ou de cours figurant à la programmation de loisirs municipale.



## Programmation d'activités de loisirs :

Deux surfaces de jeu de pickleball ont été aménagées sur la dalle de béton de la patinoire du *Centre sportif G.H. Vermette*, afin que les adeptes de ce sport puissent le pratiquer au cours de l'été. Également, des ateliers de dessin et des cours d'espagnol ont nouvellement fait leur arrivée.



# Travaux publics



## Rétrospective des investissements 2024

- Début des travaux d'amélioration de la capacité de traitement des étangs aérés;
- Puits de la Rivière Noire – Élaboration de l'étude préliminaire pour le branchement des puits;
- Recherche exploratoire en eau potable;
- Préparation de plans et devis pour la réfection des Rangs du Haut-de-la-Paroisse, des Pointes, 2<sup>e</sup> Rang Ouest et la Route Rousseau - Dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – la demande a été refusée. Les projets sont reportés à une date ultérieure;
- Travaux préparatoires à la signature d'une entente industrielle avec l'Abattoir Canard Goulu;
- Développement résidentiel du Sieur St-Luc – Discussions avec les trois promoteurs sur des points d'urbanisme, le partage des coûts et les ententes qui seront à signer avec les promoteurs;
- Plan et devis pour dépôt à neige;
- Construction halte vélo et stationnement avec bordure;
- Travaux d'amélioration des étangs aérés;
- Pavage du Rang Ste-Marie sur 700 mètres;
- Pavage du prolongement de la rue Bergeron jusqu'à la caserne;
- Reconstruction complète et pavage du Rang 2 Ouest sur 300 mètres.

# Urbanisme

## Permis 2024

**Nombre total de permis émis : 163**

Valeur des permis : 28 546 000 \$<sup>1</sup>

**Construction résidentielle :**

Logements : 13

Bâtiments : 10



## Construction résidentielle et développement :

L'année a été marquée par la première année d'un moratoire imposé sur tous travaux ou sur toute nouvelle utilisation d'un immeuble susceptible de créer des besoins excédents la capacité du système d'alimentation en eau ou du système d'assainissement des eaux usées. Par conséquent, tout nouveau développement a été interdit. Certaines exceptions ont été consenties pour des terrains déjà desservis par les infrastructures municipales où ceux-ci avaient déjà obtenu l'autorisation de construire.

## Règlementation :

- Allègement et modification au règlement de zonage pour permettre certains projets particuliers soient ; bâtiments d'entrepôt sur l'avenue Pouliot et permettre des habitations bi familial jumelées dans la zone R-86 (rue du Centenaire);
- Adaptation du règlement de zonage pour autoriser le camping temporaire en zone agricole pour les activités du Festival Country de Lotbinière ;
- Augmentation des frais de certains permis et certificats, notamment pour les nouvelles constructions résidentielles, commerciales et industrielles.

<sup>1</sup> La valeur élevée des permis est due aux travaux d'agrandissement de l'école primaire et l'école secondaire qui représente à eux deux près de 21 000 000\$.

# Bâtiments

## Place du Couvent :

Ce bâtiment, qui abrite le Carrefour emploi Lotbinière ainsi que plusieurs autres organismes, est en constante rénovation pour le remettre en forme. La classe destinée à l'école du milieu a été agrandie grâce à une subvention de 25 000 \$, par la Promutuel, octroyée par le Carrefour.

